



C1.6 Contrôler la qualité

Le contrôle de la qualité se fait tout au long du processus de fabrication d'un meuble rembourré. Dès la sélection de la matière première, le rembourreur doit s'assurer de respecter les normes de qualité de son entreprise et celles exigées par le client. Il doit être en mesure de prendre des décisions relativement à ce qui est conforme et à ce qui ne l'est pas.

En ce qui concerne le pré-garnissage, le contrôle de la qualité se fait en dernier lieu, tout juste avant d'acheminer le bâti pré-garni ou les housses garnies à l'étape de fabrication suivante. Plus précisément, il faut s'assurer que les matériaux de pré-garnissage sont positionnés et fixés adéquatement au bâti. Quant aux housses garnies, on doit vérifier la régularité de leur surface ainsi que la qualité de leur finition.